

Comment nous aider ?

En faisant un don :

Petites soeurs des pauvres - NAMUR

CCP: IBAN: BE36 0000 1745 8481

BIC:BPOTBEBI

Attention depuis le 1 janvier 2011, les dons que vous nous faites ne peuvent plus jouir de **l'immunité fiscale**. Nos maisons étant des MR ou MRS, nous sommes dans l'obligation légale d'avoir un prix de journée, or du coté fiscal, si nous avons un prix de journée, nous ne pouvons pas vous délivrer des attestations fiscales !

Par legs :

Nos maisons, formant une A.S.B.L. peuvent recevoir des legs.

ASBL Petites Soeurs des Pauvres

10 rue Ernotte

5000 NAMUR

Les pensions des résidents et l'aide apportée par l'INAMI couvrent 64% des dépenses

Il reste 36 % à couvrir par les legs et la quête !!!

**SANS VOTRE AIDE,
QUE FERIONS-NOUS ?**

Merci

Nous vous disons notre profonde gratitude pour votre geste et prions pour vous.